

# GAY-LUSSAC MICROCAPS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

GAY-LUSSAC GESTION



## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>10</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>12</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>17</b>
Actif	17
Passif	18
<b>Compte de résultat</b>	<b>19</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>22</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>23</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>26</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>28</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>29</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>31</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>32</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	32
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	33
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	34
Exposition directe sur le marché des devises	35
Exposition directe aux marchés de crédit	36
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	37
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	38
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>39</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	39
Frais de gestion, autres frais et charges	40
Engagements reçus et donnés	43
Acquisitions temporaires	43
Instruments d'entités liées	44
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>45</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	45
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	48
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>51</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>54</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>56</b>

<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>57</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>58</b>
<b>Informations SFDR</b>	<b>59</b>

<b>Société de gestion</b>	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
<b>Commercialisateur</b>	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris

## Informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Actions des pays de l'Union Européenne.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation intégrale du résultat net et des plus-values nettes réalisées, comptabilisation des coupons courus.

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à 7% en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 7% en rythme annuel moyen sur longue période, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds Commun de Placement.

**Indicateur de référence :** Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du FCP.

La stratégie d'investissement utilisée rend sans signification la comparaison à un éventuel indicateur de référence.

Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée, à posteriori, à celle de l'indice MSCI Europe Micro Caps Daily Net TR Local (ticker Bloomberg : MSEIEMLN Index).

L'indice MSCI Europe Micro Caps est un indice qui représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de très petites capitalisations libellées en euros.

La performance de cet indice est calculée dividendes nets réinvestis, quotidiennement à la clôture.

La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indiciaire, la performance du Fonds pourra s'écarter de cet indicateur de référence tant à la hausse qu'à la baisse.

### Stratégie d'investissement :

#### 1. Stratégies utilisées :

Le portefeuille est spécialisé majoritairement dans la gestion discrétionnaire d'actions cotées sur les marchés réglementés ou régulés de « micro-capitalisations » (capitalisations boursières inférieures à 1 milliard d'euros, lors de l'entrée en portefeuille) de tous les pays de l'Union Européenne, sans allocation géographique ou sectorielle particulière.

Le portefeuille est investi au minimum à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA-PME, soit des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.

Le FCP investit à hauteur de 30 % minimum dans des titres de sociétés françaises, et à hauteur de 10% minimum dans des titres de PME, TPE ou ETI françaises.

Le FCP est éligible aux contrats d'assurance-vie DSK, à ce titre le FCP détient également au minimum 5% de son actif en actions négociées sur les marchés réglementés de l'Espace Economique Européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

La sélection des valeurs est basée sur un processus d'investissement en 4 étapes prenant en compte à la fois des critères quantitatifs (levier opérationnel, génération de cash flow, ratios de valorisation, rentabilité des fonds propres, décote sur ANR, rendement...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model). La 1ère étape est la définition de l'univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs. La 2ème étape est la sélection des valeurs en

fonction d'un comité thématique, qui détermine 3-4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels. La 3ème étape est la validation de ces valeurs en fonction d'une analyse fondamentale de chacune de ces sociétés. Enfin la dernière étape est la construction et le suivi du portefeuille en fonction d'un budget de risque.

Le portefeuille peut être investi à hauteur de 25% maximum de l'actif net en obligations et autres TCN issus d'un état membre de la zone Euro, en titres monétaires et en bons de souscription d'actions.

L'origine de la performance potentielle peut tout aussi bien provenir de la gestion de l'allocation sectorielle que de la sélection de valeurs. Dans une moindre mesure, la gestion des liquidités peut aussi contribuer à cette valeur ajoutée, les actions constituant l'instrument financier privilégié par excellence dans le cadre de la gestion du Fonds.

Dans une proportion maximum de 10% de l'actif net, le portefeuille pourra être investi en OPCVM de tous types de classification.

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Pour la part H, le risque de change de la devise de la part (USD) par rapport à la devise de référence du FCP (EUR) fera systématiquement l'objet de transactions de couverture. Ainsi cette part H sera couverte contre le risque de change : elle sera « hedgée ». Tous les coûts et risques découlant des transactions de cette couverture du risque de change seront à la charge des parts H.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Le FCP Gay-Lussac Microcaps n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852, et correspond à un produit « #1B Other E/S characteristics ».

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.

Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le fonds n'a pas désigné d'indice de référence vis-à-vis des caractéristiques E et S qu'il promeut.

## 2. Les Actifs (hors dérivés) :

- Les actions :

Gay-Lussac Microcaps est un Fonds éligible au PEA-PME, investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions françaises ou de l'Union Européenne.

Dans le respect de la réglementation du régime PEA-PME, le FCP est investi majoritairement en actions et titres assimilés de sociétés de l'Union Européenne cotés sur les marchés réglementés ou régulés, soit des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.

L'investissement est fait majoritairement dans les titres de micro-capitalisations, dont la capitalisation n'excède pas 1 milliard d'euros lors de leur entrée en portefeuille.

Le FCP investit à hauteur de 30 % minimum dans des titres de sociétés françaises, et à hauteur de 10% minimum dans des titres de PME, TPE ou ETI françaises.

Le FCP est éligible aux contrats d'assurance-vie DSK, à ce titre le FCP détient également au minimum 5% de son actif en titres à risque en actions de sociétés non cotées, actions négociés sur les marchés réglementés de l'Espace Economique Européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des actions cotées de tous les pays de l'Union Européenne ayant une capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros.

Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne.

Gay-Lussac Microcaps peut détenir des titres de sociétés dont l'activité se développe essentiellement dans les pays de l'Union Européenne cotés sur des marchés réglementés ou régulés des pays de l'OCDE. L'investissement dans les pays hors Union Européenne se fera à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

- Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25% maximum, l'actif net du Fonds peut être investi en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros : les titres utilisés bénéficieront d'une notation minimale « Investment Grade » ou jugée comme équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Le Fonds investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics.

Le Fonds n'investira pas dans des titres dits spéculatifs.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 3.

Au total, le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 25% de l'actif net.

- Les parts ou actions d'autres OPCVM :

Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen conformes à la Directive européenne 2009/65/CE.

Ces OPCVM peuvent être de tout type de classification.

Les OPCVM sélectionnés peuvent être gérés par par GAY-LUSSAC GESTION.

### 3. Les instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Change.

Natures des interventions :

- Couverture uniquement.

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Change à terme.

Stratégies d'utilisation des dérivés :

- Couverture uniquement du portefeuille au risque de change.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps

### 4. Titres intégrant des dérivés :

Néant.

### 5. Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

### 6. Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

### 7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant.

### 8. Gestion des garanties financières : Néant.

**Profil de risque :** Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché et qu'elle peut varier fortement.

**Risque de perte en capital :** Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque lié aux marchés des actions :** Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements du FCP sont concentrés sur les actions de micro capitalisations, de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles intermédiaires (ETI). Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

**Risque de liquidité :** Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative et/ou une suspension de celle-ci en cas de non cotation des titres.

**Risque de taux** : Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0 et 25% de l'actif net. Le FCP peut investir en obligations et sera donc soumis aux variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminue. La hausse des taux peut donc provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs, et par conséquent la baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque de change** : Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à l'€uro, devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à l'€uro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangères hors zone €uro (soit au maximum 100% de l'actif).

**Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être investi en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places financières. La fluctuation des cours de ces valeurs peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une hausse ou baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque lié aux produits dérivés** : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

**Risque en matière de durabilité** : Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Dans leur politique de risque de développement durable, rendue publique conformément à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations sur les investissements durables et les risques de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion françaises comprennent des informations sur les risques liés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

**Principaux risques environnementaux**

Risques	Principaux sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
<b>Risques physiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques en matière de pollution</li> <li>- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie</li> <li>- Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau</li> <li>- Risques en matière d'amiante</li> <li>- Risques d'inondation</li> <li>- Risques de montée des eaux</li> <li>- Risques d'accélération de la perte de la biodiversité</li> </ul>	Moyenne	Moyen terme	Modéré
<b>Risques de transition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique</li> </ul>	Moyenne	Moyen Terme	Modéré
<b>Risque de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux</li> </ul>	Moyenne	Moyen Terme	Modéré

**Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance**

Risques	Principaux Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
<b>Risques sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés au manque de diversité et d'égalité des chances pour tous</li> <li>- Risques liés au manque de participation des salariés dans les processus de décisions</li> <li>- Risques liés au manque de formation continue et de développement professionnel</li> <li>- Risques liés à un environnement non multigénérationnel</li> <li>- Risques liés à un manque d'équilibre vie professionnelle/vie privée</li> <li>- Risques liés aux pandémies et au travail à distance</li> </ul>	Moyenne	Moyen terme	Modéré
<b>Risques de gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à la structure de gouvernance</li> <li>- Risques liés à la rémunération des dirigeants</li> <li>- Risques liés aux conventions réglementées</li> <li>- Risques en matière de corruption</li> </ul>	Moyenne	Moyen Terme	Modéré

**Risques liés à la prise en compte des critères extra-financiers dans le cadre de la mesure d'impact :** La définition de normes, d'un système de notation et d'une terminologie ainsi que la qualité et la divulgation des données extra-financières et notamment ESG demeurent des enjeux de taille.

En l'absence de standardisation mondiale, il peut être difficile pour les investisseurs de comparer les offres ESG. L'absence d'une vision partagée sur la définition d'une activité durable, l'absence d'harmonisation des méthodes utilisées sur les activités ESG des entreprises, l'absence de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés pour garantir la durabilité des investissements, l'absence actuelle de normes communes entraînent des approches différentes pour fixer et atteindre des objectifs extra-financiers et notamment les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ou « ESG ».

Le cadre juridique et réglementaire européen régissant la finance durable étant toujours en cours de finalisation, les approches extra financières ainsi que les critères ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction du portefeuille. La sélection et les pondérations appliquées peuvent dans une certaine mesure être subjectives ou fondées sur des métriques qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations extra financières et notamment ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et / ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, fondées sur une évaluation qualitative et critique, en particulier en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence d'approches multiples investissement.

Les méthodologies et approches peuvent différer d'entre les émetteurs et les différents fournisseurs de données d'information extra-financières... (profil de compétences et d'expériences des personnels affectés à l'analyse, méthodologies de collecte, de traitement, d'analyse et de consolidation de ces informations, critères d'évaluation et leur pondération, rigueur de l'analyse...). Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent et pour ainsi dire inévitable à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Par ailleurs, les critères ESG et de durabilité peuvent être peu exhaustifs ou manquer de précision. A ce jour, les données requises afin d'évaluer les principaux indicateurs d'incidences négatives ne sont pas toutes disponibles. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur.

#### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Parts A : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts R : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.
- Parts H : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.
- Parts I+ : Clients institutionnels ayant reçu l'accord préalable de la Société de Gestion.

Les parts du Fonds sont éligibles aux Plans d'Épargne en Actions (PEA et PEA-PME) et aux contrats d'Assurance-vie, dont les contrats DSK.

Le Fonds convient à des investisseurs recherchant une exposition aux marchés actions par le biais de « micro capitalisations » pour profiter du développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) et qui sont conscient des risques liés à la volatilité des marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions et de la stratégie dynamique du FCP.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

#### Restrictions d'investissement

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

**Régime fiscal :** Le FCP est éligible aux Plans d'Épargne en Actions (PEA et PEA-PME).

A ce titre, la gestion de ce FCP répond aux normes fixées pour le PEA et pour le PEA-PME. Le portefeuille comportera donc au minimum 75% d'actions éligibles au PEA-PME.

Le Fonds est éligible aux contrats d'assurance-vie DSK :

Le Fonds investit au moins 75% en actions françaises ou européennes et au minimum 5% de son actif en actions négociées sur les marchés réglementés de l'Espace Economique Européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention, pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant que des parts de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de part de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre chargé de clientèle ou de votre conseiller fiscal. Cette prestation ne pourra en aucun cas être facturée ni au Fonds ni à la société de gestion.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris. Tél. : 01.45.61.64.90. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com)*
- *Date d'agrément par l'AMF : 29 novembre 2007.*
- *Date de création du FCP : 17 décembre 2007.*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## Stratégie de gestion :

La politique de gestion de Gay-Lussac Microcaps a été conforme à celle des exercices précédents.

Le segment des petites capitalisations boursières a montré un regain d'intérêt cette année sur fond de reprise de souveraineté européenne et attrait pour les valeurs domestiques dans ce contexte de tensions tarifaires. L'indice MSCI Europe Micro Total Net Return a progressé de 17,4%.

Le fonds, majoritairement exposé à la France, termine lui 2025 en hausse de +10,0% (part I) et +8,8% (part A), remplissant son objectif de gestion de 7% annualisés malgré une année très défavorable au facteur « qualité » caractéristique de notre approche low vol, low beta, momentum. L'environnement politique, budgétaire et fiscal français fut également rude pour les petites valeurs françaises avec des répercussions très concrètes sur leur visibilité et leurs investissements. Nous avons ainsi observé un mouvement de décollecte sur les fonds de petites valeurs françaises. Gay-Lussac Microcaps en a été affecté, passant de 91,07 M€ d'encours au 31/12/2024 à 85,25 M€ au 31/12/2025.

L'ensemble de nos thèmes structurels ont fait l'objet de mouvements au cours de l'année. Concernant la « transition numérique », nous pouvons notamment citer 74Software et Sidetrade, deux valeurs importantes du fonds. Pour les « valeurs décorrélées », il s'agissait par exemple de Hexaom ou Voyageurs du Monde. Le thème « qualité sous-valorisée » a motivé les renforcements en Cewe ou Streamwide. Enfin, les « transitions énergétiques et l'électrification » ont été mises en avant dans le fonds avec les renforcements de Cembre ou encore Gerard Perrier Electric.

En ligne avec le contexte de taux, Gay-Lussac Microcaps est resté sélectif sur le secteur immobilier. Nous avons par exemple privilégié un acteur comme Atland, dont la stratégie de diversification et le modèle relativement récurrent en font peu à peu un acteur de référence en Europe. Nous sommes toujours exposés à Bassac, un acteur de la promotion se distinguant très nettement par la qualité de sa gestion dans un secteur meurtri. Nous avons initié une ligne en Immobiliare Grande Distribuzione, foncière italienne de centres commerciaux, dont le retournement s'opère après plusieurs années compliquées.

Plusieurs de nos convictions historiques sont toujours présentes dans le fonds à fin 2025 : c'est le cas de Neurones, dont les avantages compétitifs et le niveau substantielle de trésorerie nette limitent les risques liés à un éventuel ralentissement de marché. Ce fut également le cas de Precia, qui affiche de belles prises de commandes et devrait bénéficier de facteurs positifs (partenariat Glencore, redynamisation du portuaire en Chine et ouverture à venir d'une nouvelle usine en Inde). Ce fut enfin le cas de Clinica Baviera, qui fut un fort contributeur à la performance et dont la stratégie d'expansion se poursuit, comme l'illustre l'acquisition récente au Royaume-Uni.

L'exposition de Gay-Lussac Microcaps aux actions en direct est de 96,1% à la clôture. Nous maintenons le cap avec un process toujours très ancré sur les valeurs peu volatiles et peu sensibles au marché. La valorisation du portefeuille reste attractive à nos yeux avec un P/E 2025e pondéré à 11,3x pour une dynamique de croissance encore soutenue et un portefeuille en situation de trésorerie nette moyenne.

## II. Performances

Au 31 décembre 2025, les valeurs liquidatives des différentes parts du compartiment Gay-Lussac Microcaps s'établissent à :

- Part A : 667,94 €, soit une performance de 8,77% ;
- Part I : 321 081,86 €, soit une performance de 10,01% ;
- Part H : 203 907.89\$, soit une performance de 13,10% ;
- Part R : 171,14 €, soit une performance de 9,57% ;
- Part I+ : 101 813,72 €, soit une performance de 1,81% (lancée le 23/06/2025).

L'indice MSCI Europe MicroCaps Net Local TR, quant à lui, s'est adjugé une hausse de 17,4 % au cours de l'exercice. L'actif net des souscriptions et rachats de Gay-Lussac Microcaps s'établit à 85 253 889,87 € à la clôture de l'année.

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

**La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.**

**Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2025 est disponible sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).**

## Actifs éligibles au PEA

La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA au 31/12/2025 est de 93,25%.

### Procédure de choix des intermédiaires

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres. La politique de sélection des contreparties est disponible sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).

### Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).

### Information ESG

Cet OPCVM ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

### Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité. La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2025 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

Année d'attribution	2025	2024
(Ensemble des collaborateurs)	<b>En K€</b>	<b>En K€</b>
	<b>(Réel)</b>	<b>(Réel)</b>
<b>Salaires fixes</b>	<b>2 281</b>	<b>1 784</b>
<b>Rémunérations variable totales (Différées + non différées)</b>	<b>537</b>	<b>495</b>
Rémunérations variables non différées	537	495
Rémunérations variables différées		
<b>TOTAL</b>	<b>2 818</b>	<b>2 279</b>

### Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025**

**GAY-LUSSAC MICROCAPS**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
GAY-LUSSAC GESTION  
45, avenue George V  
75008 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GAY-LUSSAC MICROCAPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

**GAY-LUSSAC MICROCAPS**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

**GAY-LUSSAC MICROCAPS***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3***Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels****Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

**GAY-LUSSAC MICROCAPS**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron



2026.04.15 17:55:38  
+0200

## COMPTES ANNUELS

An abstract graphic consisting of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, creating a wave-like effect that flows from the bottom left towards the top right of the page.

# BILAN

## Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>81 911 972,64</b>	<b>86 129 916,77</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	81 911 972,64	86 129 916,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>3 084 112,24</b>	<b>4 059 933,75</b>
OPCVM	3 084 112,24	4 059 933,75
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	<b>9 087,73</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>84 996 084,88</b>	<b>90 198 938,25</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>115 454,40</b>	<b>1 234,77</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>785 492,35</b>	<b>1 025 874,02</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>900 946,75</b>	<b>1 027 108,79</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>85 897 031,63</b>	<b>91 226 047,04</b>

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN**

## Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	78 527 768,25	93 705 537,55
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	6 726 121,62	-2 632 763,25
<b>Capitaux propres I</b>	<b>85 253 889,87</b>	<b>91 072 774,30</b>
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	<b>85 253 889,87</b>	<b>-</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>5 515,58</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>5 515,58</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>637 626,18</b>	<b>153 272,74</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>637 626,18</b>	<b>153 272,74</b>
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>85 897 031,63</b>	<b>91 226 047,04</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## COMPTES DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	2 537 219,54	3 099 808,30
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	33 499,91	90 668,74
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>2 570 719,45</b>	<b>3 190 477,04</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2 659,67	-4 504,46
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-2 659,67</b>	<b>-4 504,46</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>2 568 059,78</b>	<b>3 185 972,58</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 387 264,20	-1 705 333,98
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-2 246,86	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 389 511,06</b>	<b>-1 705 333,98</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>1 178 548,72</b>	<b>1 480 638,60</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-313 201,13</b>	<b>-321 441,66</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>865 347,59</b>	<b>1 159 196,94</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

**COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	577 311,13	2 856 614,16
Frais de transactions externes et frais de cession	-753 153,32	-769 430,37
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-175 842,19</b>	<b>2 087 183,79</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>71 458,64</b>	<b>-352 660,04</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>-104 383,55</b>	<b>1 734 523,75</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 198 341,68	-6 133 708,81
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1,02	1 882,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>7 198 342,70</b>	<b>-6 131 826,14</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-1 233 185,12</b>	<b>605 342,20</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>5 965 157,58</b>	<b>-5 526 483,94</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>6 726 121,62</b>	<b>-2 632 763,25</b>

## ANNEXE



## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à 7% en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 7% en rythme annuel moyen sur longue période, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds Commun de Placement.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>Actif net total</b>	<b>85 253 889,87</b>	91 072 774,30	110 487 805,73	102 227 016,78	112 678 376,02

Exprimés en EUR	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

### PART A

FR0010544791

Nombre de parts ou actions	<b>30 733,419</b>	38 417,827	44 077,242	45 863,215	41 873,714
Valeur liquidative unitaire	<b>667,94</b>	614,11	637,38	598,8	728,78
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>1,73</b>	14,31	16,32	80,70	117,43

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

USD	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>PART H</b>					
<b>FR0013392115</b>					
Nombre de parts ou actions	3,666	4,226	8,987	12,6205	27,491
Valeur liquidative unitaire	203 907,89	180 293,85	184 677,83	171 595,38	206 109,66
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	-10 093,01	9 350,83	1 927,52	40 148,49	48 642,69

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>PART I</b>					
<b>FR0011672757</b>					
Nombre de parts ou actions	153,8316	215,5943	239,284	230,9110	185,369
Valeur liquidative unitaire	321 081,86	291 857,06	299 515,27	278 194,60	334 746,62
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	4 337,05	10 141,00	10 838,90	40 432,37	56 529,17

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>PART I+</b>					
<b>FR001400X9H2</b>					
Nombre de parts ou actions	100,00	24 481,572	57 314,006	56 614,949	83 334,467
Valeur liquidative unitaire	101 813,72	156,19	160,91	150,05	181,28
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	336,38	4,80	5,23	21,25	30,12

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>PART R</b>					
<b>FR0013430550</b>					
Nombre de parts ou actions	26 383,802	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	171,14	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	1,65	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

#### 1- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché. Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :
  - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
  - Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
  - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
  - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
  - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
  - Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
  - Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
  - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
  - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
  - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
  - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
  - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### 2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Télékurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

#### **Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan**

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le deltamultiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

#### **Devise de comptabilité**

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

**Changements intervenus** : Néant.

**Changements à intervenir** : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

**Changements intervenus** : Néant.

**Changements à intervenir** : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

#### **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>91 072 774,30</b>	<b>110 487 805,73</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	26 982 703,15	47 608 800,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-41 002 636,81	-64 459 827,98
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 178 548,72	1 480 638,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-175 842,19	2 087 183,79
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 198 342,70	-6 131 826,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>85 253 889,87</b>	<b>91 072 774,30</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART A

FR0010544791	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 814,305	3 063 482,95
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-12 498,713	-7 964 933,11
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-7 684,408</b>	<b>-4 901 450,16</b>

### PART A

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

### PART H

FR0013392115	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3	525 090,55
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-3,56	-622 343,52
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-0,56</b>	<b>-97 252,97</b>

### PART H

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

### PART I

FR0011672757	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	36,5739	11 279 222,13
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-98,3366	-30 586 137,11
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-61,7627</b>	<b>-19 306 914,98</b>

### PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

**PART I+**

<b>FR001400X9H2</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	100	10 000 000,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>100</b>	<b>10 000 000,00</b>
<b>PART I+</b>		<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
<b>Total des commissions acquises</b>		<b>-</b>

**PART R**

<b>FR0013430550</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	13 069,807	2 114 907,52
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-11 167,577	-1 829 223,07
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>1 902,23</b>	<b>285 684,45</b>
<b>PART R</b>		<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
<b>Total des commissions acquises</b>		<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010544791	PART A	Capitalisable	EUR	20 528 293,41	30 733,419	667,94
FR0013392115	PART H	Capitalisable	USD	747 526,33	3,666	203 907,89
FR0011672757	PART I	Capitalisable	EUR	49 392 537,76	153,8316	321 081,86
FR001400X9H2	PART I+	Capitalisable	EUR	10 181 372,09	100	101 813,72
FR0013430550	PART R	Capitalisable	EUR	4 515 493,99	26 383,802	171,14

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Italie+/-	Espagne+/-	Allemagne+/-	Grèce+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	81 911,97	60 160,39	7 096,00	5 218,50	4 636,50	3 669,21
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>81 911,97</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>785,49</b>	-	-	-	785,49
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	-	-	-	<b>785,49</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	785,49	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>785,49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>USD+/-</b>	<b>Devise 02 +/-</b>	<b>Devise 03 +/-</b>	<b>Devise 04 +/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	53,46	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>53,46</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade</b> +/-	<b>Non Invest. Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
<b>Instruments financiers à terme non compensés</b>		
SOCIETE GENERALE PARIS	-	5,52
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	115 454,40
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>115 454,40</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-520 127,54
Frais de gestion	-114 674,64
Dépôts de garantie	-
Frais dépositaire sur transactions	-2 824,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-637 626,18</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-522 171,78</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (1)
Frais de gestion financière (1) et Frais de fonctionnement et Autres services	Actif net	- Part A : 2,34% ttc maximum - Part R : 1,60% ttc maximum - Part I : 1,20% ttc maximum - Part H : 1,20% ttc maximum - Part I+ : 1,20% ttc maximum
Commissions de mouvement (2)	Prélèvement sur chaque transaction	0,36% ttc maximum du montant brut de la transaction excepté pour les obligations, seulement 0,06% maximum du montant brut de la transaction
Commission de surperformance	Actif net	Part A, R, I et H : 12,00% ttc de la performance annuelle du FCP au-delà d'une valorisation minimale nette de 7% sur un an en « high-on-high ». Part I+ : Néant.

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) Clé de répartition des commissions de mouvement :

- La société de gestion : entre 90 et 100% - Le dépositaire :

entre 0 et 10%

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621- 5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du FCP.

### Les modalités de calcul de la commission de surperformance (CSP) :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé ». Les modalités de calcul de la commission de surperformance, à compter du 1er janvier 2022, pour les parts A, H, I et R sont les suivantes : la période de référence 1 est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle d'une performance minimale nette de 7% sur un an.

La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à une performance minimale de 7% par an soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence et que la valeur liquidative excède celle du High-on-High, la provision est perçue par la société de gestion (cette provision représentera 12% ttc de la différence entre ces deux actifs) et une nouvelle période d'observation débute. Le niveau de l'actif de référence retenu pour la nouvelle période d'observation est alors réajusté au niveau de l'actif valorisé du FCP en date de cristallisation.

Si l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence ou que la valeur liquidative est inférieure au High-on-High, aucune provision n'est constatée et la période d'observation se poursuit une année (et ce jusqu'à une période de 5 années maximum), en conservant le niveau initial d'actif de référence.

Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP. Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en œuvre.

La date de départ de la première période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

**PART A**

<b>FR0010544791</b>	<b>31.12.2025</b>
Frais fixes	521 513,62
Frais fixes en % actuel	2,34
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PART H**

<b>FR0013392115</b>	<b>31.12.2025</b>
Frais fixes	7 721,80
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PART I**

<b>FR0011672757</b>	<b>31.12.2025</b>
Frais fixes	718 025,46
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PART I+**

<b>FR001400X9H2</b>	<b>31.12.2025</b>
Frais fixes	62 918,95
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PART R**

<b>FR0013430550</b>	<b>31.12.2025</b>
Frais fixes	79 331,23
Frais fixes en % actuel	1,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR0013280237	GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART I	1 689 380,55
	FR0013228327	GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART I	1 394 731,69
<b>Total</b>			<b>3 084 112,24</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>865 347,59</b>	<b>1 159 196,94</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>865 347,59</b>	<b>1 159 196,94</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>865 347,59</b>	<b>1 159 196,94</b>

#### PART A

FR0010544791	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	74 318,35	101 769,79
<b>Total</b>	<b>74 318,35</b>	<b>101 769,79</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

**PART H**

<b>FR0013392115</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 225,88	11 268,82
<b>Total</b>	<b>9 225,88</b>	<b>11 268,82</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

**PART I**

<b>FR0011672757</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	716 262,94	1 000 836,07
<b>Total</b>	<b>716 262,94</b>	<b>1 000 836,07</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

**PART I+**

<b>FR001400X9H2</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	17 236,43	45 322,26
<b>Total</b>	<b>17 236,43</b>	<b>45 322,26</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

**PART R**

<b>FR0013430550</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	48 303,99	-
<b>Total</b>	<b>48 303,99</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-104 383,55</b>	<b>1 734 523,75</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-104 383,55</b>	<b>1 734 523,75</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-104 383,55</b>	<b>1 734 523,75</b>

### PART A

FR0010544791	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-20 942,76	448 495,47
<b>Total</b>	<b>-20 942,76</b>	<b>448 495,47</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

**PART H**

FR0013392115	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-46 226,87	28 247,83
<b>Total</b>	<b>-46 226,87</b>	<b>28 247,83</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

**PART I**

FR0011672757	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-49 086,60	1 185 509,27
<b>Total</b>	<b>-49 086,60</b>	<b>1 185 509,27</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

**PART I+**

<b>FR001400X9H2</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	16 402,23	72 271,18
<b>Total</b>	<b>16 402,23</b>	<b>72 271,18</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

**PART R**

<b>FR0013430550</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-4 529,55	-
<b>Total</b>	<b>-4 529,55</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>81 911 972,64</b>	<b>96,08</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>81 911 972,64</b>	<b>96,08</b>
act de ser d interm pour les act immobilieres			2 907 364,20	3,41
COMPAGNIE LEBON	EUR	20 937	2 022 514,20	2,37
IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZIONE SOCIETA REIT	EUR	255 000	884 850,00	1,04
act de ser d interm pour le transport de fret			411 000,00	0,48
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 000	411 000,00	0,48
Activites de gestion de fonds			2 989 468,20	3,51
ABC ARBITRAGE	EUR	323 383	1 746 268,20	2,05
PISCINES DESJOYAUX	EUR	96 000	1 243 200,00	1,46
Activites de medecine specialisee			5 218 500,00	6,12
GRUPO CLINICA BAVIERA	EUR	105 000	5 218 500,00	6,12
Activites photographiques			3 373 500,00	3,96
CEWE STIFT AKT	EUR	32 500	3 373 500,00	3,96
aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.			453 750,00	0,53
BILENDI	EUR	25 000	453 750,00	0,53
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			9 951 463,96	11,67
BOIRON	EUR	86 265	2 613 829,50	3,06
IDI	EUR	15 962	1 098 185,60	1,29
PATTERN SPA	EUR	252 829	844 448,86	0,99
PERRIER (GERARD)	EUR	65 000	5 395 000,00	6,33
Autres activites de service informatique			5 361 209,08	6,29
INFOTEL	EUR	40 000	1 692 000,00	1,99
QUEST HOLDINGS S A	EUR	519 718	3 669 209,08	4,30
Comm détail Prod. pharmaceutiques en mag spé			495 000,00	0,58
EQUASENS	EUR	11 000	495 000,00	0,58
Comm détail quincaillerie,peintures&verre mag spé.			2 640 000,00	3,10
SAMSE	EUR	20 000	2 640 000,00	3,10
Commerce de gros de minerais et de metaux			895 500,00	1,05
JACQUET METALS SA	EUR	45 000	895 500,00	1,05
Cons de batiments residentiels et non residentiels			1 300 000,00	1,52
HEXAOM SA	EUR	40 000	1 300 000,00	1,52
Construction aeronautique et spatiale civile			531 000,00	0,62
LISI	EUR	10 000	531 000,00	0,62

<b>Instruments</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
Édition d'autres logiciels			8 596 520,00	10,08
74SOFTWARE	EUR	66 600	2 763 900,00	3,24
LECTRA	EUR	20 000	510 000,00	0,60
LINEDATA SERVICES	EUR	28 000	1 282 400,00	1,50
SIDETRADE	EUR	10 000	2 420 000,00	2,84
STREAMWIDE	EUR	16 400	1 193 920,00	1,40
TXT E SOLUTIONS SPA	EUR	14 000	426 300,00	0,50
Fab aut articles d'habillement et accessoires			493 000,00	0,58
DELTA PLUS GROUP	EUR	10 000	493 000,00	0,58
Fabr. carrosseries et remorques			876 500,00	1,03
TRIGANO	EUR	5 000	876 500,00	1,03
Fabr. d'autres Prod. chimiques inorganiques base			968 689,80	1,14
BAIKOWSKI SA	EUR	41 397	968 689,80	1,14
Fabr. matériel levage et manutention			594 000,00	0,70
BOA CONCEPT	EUR	40 000	594 000,00	0,70
Fabr équipement électrique & électronique automobile			1 399 330,00	1,64
AKWEL SA	EUR	170 650	1 399 330,00	1,64
Fabrication colorants et pigments			1 131 375,00	1,33
HOLLAND COLOURS NV	EUR	12 930	1 131 375,00	1,33
Fabrication composants électroniques			3 137 200,00	3,68
CEMBRE	EUR	46 000	3 137 200,00	3,68
Fabrication d'articles joaillerie et bijouterie			1 803 200,00	2,11
FOPE SPA	EUR	46 000	1 803 200,00	2,11
Fabrication d'outillage			1 263 000,00	1,48
EINHELL GERMANY AG PREFERRED SHARE	EUR	15 000	1 263 000,00	1,48
Fabrication machines diverses d'usage général			3 149 562,80	3,69
PRECIA SA	EUR	117 521	3 149 562,80	3,69
Fabrication préparations pharmaceutiques			1 252 500,00	1,47
VETOQUINOL	EUR	15 000	1 252 500,00	1,47
Fabrication Prod. pharmaceutiques base			1 251 250,00	1,47
VIRBAC SA	EUR	3 500	1 251 250,00	1,47
loc et expl de biens immobiliers propres ou loués			2 000 000,00	2,35
ATLAND	EUR	50 000	2 000 000,00	2,35
Prod films cinématog. vidéo&programmes télévision			2 610 880,00	3,06
GAUMONT	EUR	26 240	2 610 880,00	3,06
Promotion immobilière			1 307 900,00	1,53
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS	EUR	26 158	1 307 900,00	1,53
Services auxiliaires des transports terrestres			772 327,80	0,91
SMTPC	EUR	27 682	772 327,80	0,91
Toutes aut act spécialisées. scientifiques et tech			9 041 981,80	10,61
AUBAY	EUR	16 000	913 600,00	1,07

<b>Instruments</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
NEURONES	EUR	130 276	5 608 381,80	6,58
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	15 000	2 520 000,00	2,96
Transports routiers fret			1 971 000,00	2,31
STEF	EUR	15 000	1 971 000,00	2,31
Vente à distance			1 764 000,00	2,07
VENTE UNIQUE COM SA	EUR	112 000	1 764 000,00	2,07
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>3 084 112,24</b>	<b>3,62</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>3 084 112,24</b>	<b>3,62</b>
GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART I	EUR	135	1 689 380,55	1,98
GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART I	EUR	8,2	1 394 731,69	1,64
<b>Total</b>			<b>84 996 084,88</b>	<b>99,70</b>

**INVENTAIRES DES IFT** (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

## Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
OACT 260312 USD/EUR H	-	5 515,58	USD	617 879,94	EUR	-623 395,52	FR0013392 115
<b>Total</b>	-	<b>5 515,58</b>		<b>617 879,94</b>		<b>-623 395,52</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>84 996 084,88</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-5 515,58</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>900 946,75</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-637 626,18</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>85 253 889,87</b>

## INFORMATIONS SFDR

## ANNEXE III

## ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Microcaps

Identifiant de l'entité légale : 969500700Z08JFGFNG43

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
Oui	Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il a favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



#### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

En tant que fonds classés article 8, le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, particulièrement l'atténuation du changement climatique, plusieurs indicateurs sont calculés et comparés à l'indice de référence avec l'objectif d'être toujours meilleur. Pour cela, le fonds regarde en priorité l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Le fonds regarde aussi l'exposition au charbon, aux combustibles fossiles ainsi qu'un score d'exposition au risque de biodiversité.

#### Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité ayant pour but l'atténuation du changement climatique sont l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Les indicateurs de durabilité sont à retrouver dans le reporting extra-financier semestriel du fonds ci-joint : [https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-microcaps\\_12\\_2025\\_reporting-extra-financier\\_fr\\_fr.pdf](https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-microcaps_12_2025_reporting-extra-financier_fr_fr.pdf)

#### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'intensité carbone scope 1+2 est passée de 19.9 à 23.9 et de 200.8 à 210.4 pour le scope 3. En 2024, l'alignement aux Accords de Paris était de 12%, il est maintenant de 12.4%.

#### Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

*La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*

**Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

— — — *Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?*

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.

— — — *Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :*

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Gay-Lussac Microcaps a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds.

L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
<b>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</b>	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2. De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
<b>Empreinte carbone</b>	$\frac{\sum_i \left( \frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investor company's enterprise value}} \times \text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG} \right)}{\text{current value of all investments (€M)}}$	
<b>Intensité carbone</b>	$\frac{\sum_i \left( \frac{\text{current value of investment}_i}{\text{current value of all investments (€M)}} \times \frac{\text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG}}{\text{investor company's €M revenue}} \right)}{\text{investor company's €M revenue}}$	
<b>Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles</b>	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
<b>Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable</b>	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
<b>Intensité de consommation énergétique</b>	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
<b>Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité</b>	<p>Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et</li> <li>- lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois.</li> </ul>	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
<b>Emissions rejetées dans l'eau</b>	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
<b>Ratio de déchets dangereux</b>	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
<b>Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE</b>	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
<b>Mixité du conseil d'administration</b>	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
NEURONES	Information Technology	6,59%	FR
GERARD PERRIER ELECTRIC	Industrials	6,34%	FR
CLINICA BAVIERA SA	Health Care	6,13%	ES
CEWE STIFTUNG & CO KGAA	Industrials	3,96%	DE
CEMBRE SPA	Industrials	3,69%	IT
QUEST HOLDINGS SA	Information Technology	4,31%	GR
PRECIA	Industrials	3,70%	FR
VOYAGEURS DU MONDE	Consumer Discretionary	2,96%	FR
74SOFTWARE SA	Information Technology	3,25%	FR
SAMSE SA	Consumer Discretionary	3,10%	FR
BOIRON SA	Health Care	3,07%	FR
GAUMONT SA	Communication Services	3,07%	FR
SIDETRADE	Information Technology	2,84%	FR
ATLAND	Real Estate	2,35%	FR

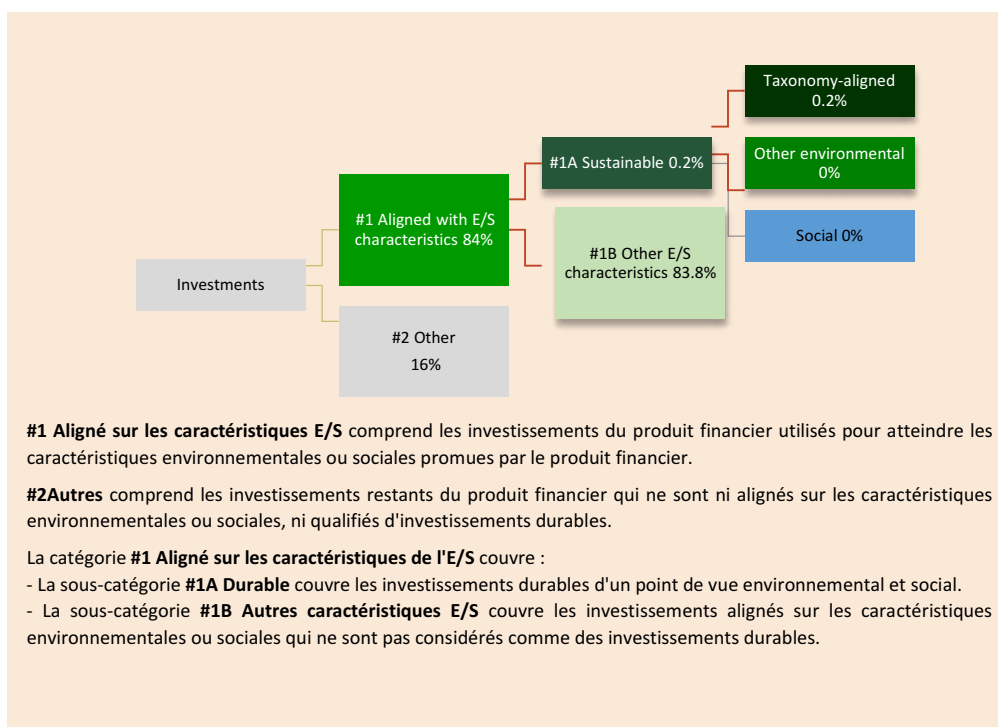
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01/01/25-31/12/25



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

La proportion était de 0.2%.

● Quelle était la répartition des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie	25,36%
Technologie	24,92%
Cons. et Serv. cycliques	18,44%
Santé	13,51%
Immobilier	5,24%
Produits de base	6,08%
Matériaux	2,62%
Services de communication	3,82%
autres	0%

Exposition aux combustibles fossiles (extraction, stockage...) 0%



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

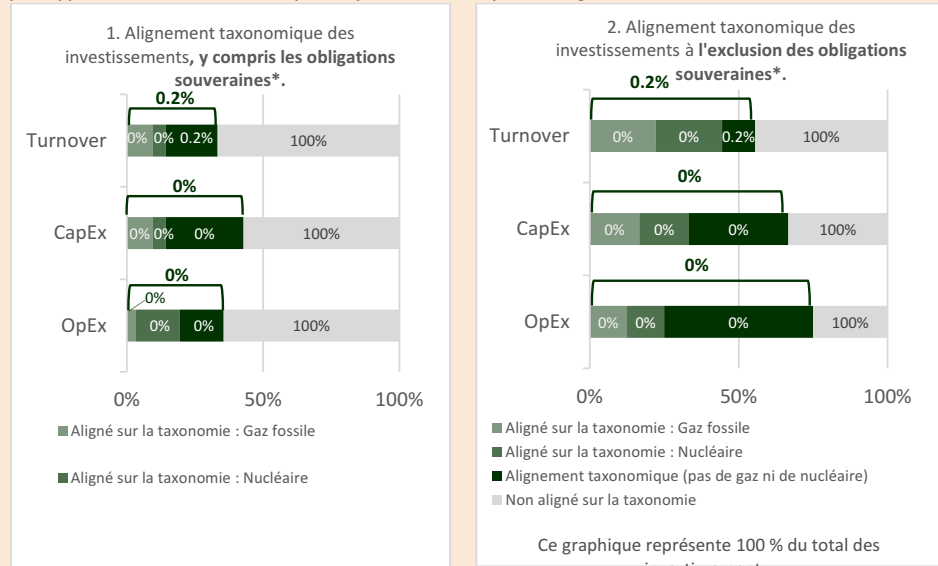
Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR cependant il y a eu 0.2% des investissements alignés à la Taxonomie européenne.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214.

- Oui :
- Dans le gaz  fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?** Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



**Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le fonds n'est pas investi dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE.



**Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le fonds n'est pas investi dans des investissements socialement durables.



**Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les 16 % d'investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" sont des investissements pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes pour procéder à une évaluation.

Cependant, le compartiment Gay-Lussac Microcaps a mis en place une politique stricte d'exclusion des secteurs suivants afin d'établir des garanties environnementales ou sociales minimales :

<b>Exclusion stricte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et commercialisation d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à l'uranium appauvri,</li> <li>- Fabrication, stockage et services relatifs aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo,</li> <li>- Les entreprises qui violent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies,</li> <li>- Les entreprises qui violent les normes internationales.</li> </ul>
<b>Exclusion jusqu'à 5% du chiffre d'affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de cannabis récréatif,</li> <li>- Production, exploitation, transport et stockage du charbon thermique,</li> <li>- Activités liées à la pornographie ; - Activités liées aux jeux d'argent,</li> <li>- Production et exploitation de combustibles fossiles non conventionnels.</li> </ul>
<b>Exclusion jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires</b>	Production de tabac.
<b>Exclusion jusqu'à 30 % (inclus) du chiffre d'affaires</b>	Production et exploitation de combustibles fossiles conventionnels. (en amont et en aval)



**Quelles actions ont été entreprises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le fonds assure la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claires des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?**

Pas d'indice de référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'indice de référence.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'indice référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?**

L'an dernier, le produit financier a fait 10% pendant que l'indice a réalisé 17.4%.

